Chypre: adhésion à l'Union européenne et progrès des négociations

1997/2171(COS) - 17/12/1998

Le présent document d'ensemble reprend les grandes lignes des progrès réalisés par tous les pays candidats à l'adhésion au regard des critères de Copenhague depuis la publication des avis de juillet 1997. Des rapports réguliers spécifiques à chaque pays se concentrent, quant à eux, sur tous les aspects de la reprise de l'acquis communautaire et établissent une évaluation précise de la capacité des candidats à remplir les critères politiques et économiques découlant de l'adhésion. Le cas de Chypre se distingue des autres pays candidats, en ce que le principal obstacle à l'avancement des négociations n'a pas trait au niveau d'avancement économique ou à la reprise de l'acquis mais au règlement politique de l'île. Dans son document, la Commission indique qu'il n'a pas été possible d'établir un relevé complet des mesures prises par la totalité de l'île dans la perspective de l'adhésion. En effet, l'invitation du gouvernement chypriote d'inclure des représentants de la communauté chypriote turque dans les négociations n'a pas été acceptée. En conséquence, l'analyse de la Commission ne couvre qu'une partie de l'île (le Sud) et confirme l'analyse de 1993 et de 1997 en ce qui concerne les disparités économiques des deux parties de l'île : le Nord de Chypre continue d'être en retrait d'un point de vue économique par rapport au Sud. Cependant, au regard de la reprise de l'acquis, la Commission estime qu'il n'y a pas de problèmes majeurs et l'économie semble stable. Reste que, sans un règlement rapide de la question chypriote, les progrès vers l'adhésion seront ralentis, voire aléatoires.